Mise en œuvre conforme aux exigences du scénario retenu

Document matérialisant l'engagement de l'opération (devis signés)	OUI	
Date d'engagement de l'opération :	OUI	
Document prouvant la réalisation de l'opération (facture des travaux, PV de réception, etc) remis au bénéficiaire :	OUI	
Référence de la facture :	OUI	
Cadre contribution remis au bénéficiaire	OUI	
bâtiment residentiel collectif existant de plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération ?	OUI	
Les scénarios de travaux proposés dans l'étude énergétique correspondent-ils aux travaux réalisés sur site ? NB : Si «NON», une mise à jour de l'étude énergétique est à prévoir pour confirmer le gain (%) entre état initial et futur conformément aux travaux réels.	OUI	
Choix du scénario	lkn	oim
Surface habitable prise en compte dans l'audit du bâtiment residentiel collectif rénovée (m²)	41	41
Surface habitable mesurée (m²):	1	41
Il est constaté un écart de surface habitable de plus de 10% ? (écart = (surface déclarée-surface mesurée) /surface mesurée *100)		NON
Le prestataire ayant réalisé l'étude énergétique a-t-il proposé un scénario BBC:		NON
Le cep projet est ≤à 110 kWh/m² par an ?		NON
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable du bâtiment, est < à 331 kWh/(m².an)		NON
Les émissions de gaz à effet de serre après rénovation, exprimées en kgeqCO2/m².an, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux :		NON
L'audit énergétique ne prend en compte que les installations de chauffage fixes		NON
Les équipements de production de chaleur ou d'ECS installés utilisent plus de 50 % d'ENR ?		NON
L'audit énergétique a été réalisé à l'aide d'un logiciel répondant aux exigences de la fiche BAR-TH- 145		NON
L'audit énergétique pris en compte pour la réalisation des travaux dispose d'un avis satisfaisant		NON
L'audit énergétique mentionne les valeurs de consommations conventionnelles en énergie primaire et en énergie finale avant et après l'opération		NON
Le niveau de confort thermique après travaux est meilleur qu'avant les travaux ?		NON
Les changements d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire le cas échéant préconisés, hors raccordement à un réseau de chaleur, ne conduisent :		NON
a) Ni à l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant majoritairement du charbon, du fioul ou du gaz ;		
b) Ni à une hausse des émissions de gaz à effet de serre.		
le taux d'énergie renouvelable ou de récupération de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire du bâtiment après travaux calculé selon les modalités définies à l'annexe IV-1 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie correspond à celui utilisé pour le calcul du montant de CEE; il vérifie, notamment dans le cas où une pompe à chaleur est installée, que le COP saisonnier retenu pour le calcul de ce taux est conforme aux indications du fournisseur;		NON

Pompe à chaleur - AIR/AIR

Marque	Référence	Nombre unité intérieur	Nombre unité intérieur	Puissance nominal (kW)	СОР
1	2	3	4	5	6
7	8	9	1	2	3
4	5	6	7	8	9
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12

Ancien système de chauffage	fdsgg		
PAC utilisée pour le chauffage ?	OUI		
SCOP et COP sont-ils conformes à l'audit énergétique ?			
La puissance de la PAC est-elle conforme à l'audit ?		NON	
Disjoncteur différentiel dédié à la PAC présent ?		NON	
Les modes (chauffage, refroidissement, déshumidification) fonctionnent-ils bien ?	OUI		
Raccords frigorifiques sans fuites ?	OUI		
Températures entrée/sortie conformes au fabricant ?		NON	
Pression du fluide frigorigène normale ?		NON	
Nombre de splits adapté aux locaux ?	OUI		
Réseaux hors volume chauffé bien isolés ?	OUI		
Coupe-circuit installé pour le groupe extérieur ?		NON	
Évacuation des condensats sans fuites ni obstruction ?		NON	
Tuyaux de réfrigérant bien isolés ?	OUI		
Température homogène et conforme à la consigne ?	OUI		
Zones humides bien isolées contre la corrosion ?		NON	
Conduits d'air bien isolés (notamment en zones non chauffées) ?		NON	

Pompe à chaleur - AIR/EAU

Marque	Référence	СОР	Puissance nominal (kW)	Quantité

Ancien système de chauffage	
PAC utilisée pour le chauffage ?	
COP est-il conforme à l'audit énergétique ?	
La puissance de la PAC est-elle conforme à l'audit ?	
Le taux de couverture (déperdition/puissance PAC)*100 est-il correct ?	
La PAC couvre-t-elle moins de 80 % des besoins (sous-dimensionnée) ?	
La PAC couvre-t-elle plus de 120 % des besoins (surdimensionnée) ?	
Le taux de couverture respecte-t-il les exigences BAR-TH-159?	
Disjoncteur différentiel dédié à la PAC présent ?	
Les modes (chauffage, refroidissement, déshumidification) fonctionnent-ils bien ?	
Les raccords hydrauliques (vannes, filtres, purgeurs) sont-ils bien faits et sans fuites ?	
Températures entrée/sortie conformes au fabricant ?	
Réseaux hors volume chauffé bien isolés ?	

Type de Chauffe-Eau Thermodynamique				
Marque du chauffe-eau installé				
Référence				
Coefficient de performance COP				
Volume (L)				
Quantité				
Conforme à l'audit énergétique ?	Х	OUI	NON	
Installation selon les instructions fabricant?				
Disjoncteur et protections fonctionnels ?				
Absence de fuites sur les raccordements hydrauliques ?				
Groupe de sécurité évacue correctement ?				
Paramètres conformes à l'audit ?				

Photos		
Ballon fixé et stable ?		
Isolation thermique en bon état ?		

Type de comble		aménagés	perdus
Marque et référence de l'isolant déclarée			
Référence			
Epaisseur (mm)			
Valeur R (m².K/W) déclaré			
R=7 Comble / R= 6 Rampant			

Marque et référence de l'isolant déclarée		
Référence		
Epaisseur (mm)		
Valeur R (m ² .K/W) déclaré		
R=7 Comble / R= 6 Rampant	x OUI	NON
Écart inférieur ou égal à 10 %?	χ OUI	NON
Surface déclarée (m2)		
Surface mesurée (m2)		
Écart inférieur ou égal à 10 %		
Travaux réalisés?		
Chantier accessible?		
Resistance thermique minimale atteinte?		
Isolation réalisée entre un espace chauffé et non chauffé?		
Présence d'un Pare-vapeur?		
Présence d'un Capot de protection?		
Ecart aux feu?		
Rehausse de trappe?		
Absence de blocage de la trappe ?		
Piges ou repérage de hauteur?		

Risque incendie ?	
Absence de traces d'humidité sur isolant?	
Qualité de pose de l'isolant garantissant une tenue dans le temps (fixations adaptées en type et en nombre pour BAR EN 103 ou BAT EN 103)	
Les matériaux combustibles sont correctement recouverts hors cas de dérogation du guide CSTB version 2016	